

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 07 MARS 2016

**la Plagne**  
Paradiski

[REMERCIONS ENSEMBLE NOS ATHLETES]

## La fête DES CHAMPIONS

**LIVE  
Music**

PLAGNE CENTRE  
Le 8/04 - 16h / 20h  
Place du Chaudron

**DÉDICACES**

**RÉTROSPECTIVE VIDÉO**

**CONCERT**

BOZO SAX	THE LADY'S SYMPHONY	DRUM'n'S
-------------	------------------------	----------

MATT JAMISON

BERNOT VALENTIN  
KEVIN ROLLAND  
ANTOINE ADELSSON  
JULIEN LIZEROUX  
LOIC COSTERG  
MAENCE MIZATON  
BRICE ROGER

LES CHAMPIONS SONT MIS À L'HONNEUR LE VENDREDI 8 AVRIL SUR LA PLACE DU CHAUDRON À PLAGNE CENTRE. RENDEZ VOUS À PARTIR DE 16H00 POUR LA PRÉSENTATION DES CHAMPIONS SUIVI D'UN GRAND CONCERT LIVE MUSIC.

VENEZ NOMBREUX FÉLICITER NOS CHAMPIONS !!!



**la Plagne Tarentaise**

# CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2016

PRÉSENTS :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

M. Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Bellentre, M. Daniel RENAUD, maire de la commune déléguée de la Côte d'Aime, M. Pierre GONTHIER, maire de la commune déléguée de Valezan

Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BÉRARD, Sylvie BÉRARD, Séverine BRUN, Maryse BUTHOD, Christiane CHARRIERE, Evelyne FAGGIANELLI, Véronique GENSAC, Isabelle GIROD-GEDDA, Marie-Suzanne GROETZINGER, Martine HOEN, Marion LIZEROUX, Patricia MARCHAND-MAILLET, Corine MICHELAS, Myriam MONTMAYEUR, conseillères municipales

MM. Yann ALLAIN, René ALLAMAND, Didier ANXIONNAZ, Laurent ASTIER (présent à partir du point 2), Jean-Luc BLANCHET, Jérémy BORNAND, Charles BOUZON, Richard BROCHE, Freddy BUTHOD-GARÇON, Christian CLEYRAT, Pascal COLLOMB, Emmanuel GIRON, Francis DANCRE, Bernard HANRARD, Stefan KOUMANOV, Patrice MEREL, Gérard MONTILLET, Alain OLLINET, Pierre OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, Guy PELLICIER, Roger POUSSIN, Roland RICHERMOZ, Lionel TARDY, Anthony TRESALLET, Bernard USANNAZ conseillers municipaux

Excusés : Mme Chantal BERTRAND, conseillère municipale (pouvoir à M. Guy Pellicier), Mme Sylvie EMPRIN, conseillère municipale (pouvoir à Mme Isabelle Girod-Gedda), Mme Valérie FERRARI, conseillère municipale (pouvoir à Mme Patricia MARCHAND-MAILLET), M. René LUISET, conseiller municipal (pouvoir à M. Charles BOUZON) M. Raphaël OUGIER, conseiller municipal (pouvoir à M. Patrice MEREL), M. Daniel SERVAJEAN, conseiller municipal (pouvoir à M. Freddy BUTHOD-GARÇON)

Absents : MM. Gaël BROCHE, Jeff BUTHOD, Sébastien MORIN, Marcel SILVESTRE, conseillers municipaux  
Mme Marie-Suzanne GROETZINGER est élue secrétaire de séance

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du 1er février 2016. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## Finances

### 1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 — BUDGET GÉNÉRAL COMMUNE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Bellentre, présente le compte administratif 2015 du budget général de Bellentre qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2015	CA 2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 027 087,04 €	3 821 515,38 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 027 087,04 €	6 199 400,47 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT		2 377 885,09 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	4 014 475,84 €	1 300 186,76 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 014 475,84 €	2 038 165,33 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : EXCÉDENT		737 978,57 €
TOTAL FONCT + INVEST		3 115 863,66 €

Anthony FAVRE indique qu'une recette de 653 741,65 euros a été réalisée sur le fonctionnement par rapport à la prévision. Puis, ne prenant pas part au vote, il quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2015. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 du budget général de la commune déléguée de Bellentre. (Votants : 50, Pour : 50)

### 2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 — BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT COMMUNE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Bellentre, présente le compte administratif 2015 eau et assainissement de Bellentre qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2015	CA 2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 155 234,32 €	479 597,43 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 155 234,32 €	510 252,44 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT		30 655,01 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	503 050,00 €	107 306,65 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	503 050,00 €	1 159 686,11 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : EXCÉDENT		1 052 379,46 €
TOTAL FONCT + INVEST		1 083 034,47 €

Anthony FAVRE explique que l'excédent d'un million d'euros existe depuis la création de la station d'épuration. Cette somme avait été provisionnée pour pallier d'éventuelles difficultés. Puis, ne prenant pas part au vote, il quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2015. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 du budget eau et assainissement de la commune déléguée de Bellentre. (Votants : 50, Pour : 50)

### 3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 — BUDGET BIENS DU REVERS COMMUNE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE explique que « les biens du revers » sont situés au glacier de Bellecôte. Anthony Favre, maire de la commune déléguée de Bellentre, présente le compte administratif biens du revers 2015 de Bellentre qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2015	CA 2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	31 307,95 €	1 790,96 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	31 307,95 €	31 493,72 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT		29 702,76 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	29 141,87 €	729,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	29 141,87 €	3 458,92 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : EXCÉDENT		2 729,92 €
TOTAL FONCT + INVEST		32 432,68 €

Anthony FAVRE, ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2015. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 du budget biens du revers de la commune déléguée de Bellentre. (Votants : 50, Pour : 50)

### 4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 — BUDGET CINÉMA COMMUNE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE explique que la gestion du cinéma de Montchavin La Plagne a été reprise par la commune de Bellentre suite au départ de l'exploitant. Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Bellentre, présente le compte administratif 2015 du cinéma de Montchavin La Plagne qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2015	CA 2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	65 092,71 €	51 135,20 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	65 092,71 €	53 152,62 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT		2 017,42 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	17 381,61 €	15 188,90 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	17 381,61 €	15 434,44 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : EXCÉDENT		245,54 €
TOTAL FONCT + INVEST		2 262,96 €

Anthony FAVRE indique que la commune se doit d'équilibrer ce budget car il ne s'autofinance pas. Puis, ne prenant pas part au vote, il quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2015. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 du budget cinéma de la commune déléguée de

Bellentre. (Votants : 50, Pour : 50)

### 5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE — BUDGET GÉNÉRAL

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2015 du budget Général de la commune déléguée de Bellentre comme dressé par le receveur. (Votants:51, pour : 51)

### 6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE - EAU ET ASSAINISSEMENT

Anthony FAVRE explique que l'excédent d'un million d'euros en investissement pourra être en partie utilisé pour la réalisation d'une station dans le hameau de Bonconseil. En effet, ce secteur n'est pas raccordé pour l'assainissement au SIVU des Granges car il est trop éloigné. Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2015 du budget eau et assainissement de la commune déléguée de Bellentre comme dressé par le receveur. (Votants:51, pour : 51)

### 7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE - BIENS DU REVERS

Anthony FAVRE indique qu'il est envisagé d'intégrer ce budget au budget général. Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2015 du budget biens du revers de la commune déléguée de Bellentre comme dressé par le receveur. (Votants: 51, pour : 51)

### 8. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE — CINÉMA

Anthony FAVRE fait remarquer que la gestion du cinéma est déficitaire mais que tous les moyens sont mis en œuvre pour améliorer ce chiffre. Notamment, il a été changé de programmeur et la fréquentation est en augmentation. Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2015 du budget cinéma de la commune déléguée de Bellentre comme dressé par le receveur. (Votants:51, pour : 51)

### 9. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 — BUDGET GÉNÉRAL COMMUNE DE LA CÔTE D'AIME

Daniel RENAUD, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, présente le compte administratif 2015 du budget général de La Côte d'Aime qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2015	CA 2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 277 152,11 €	1 054 464,04 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 277 152,11 €	1 312 811,46 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT		258 347,42 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	851 313,40 €	689 216,34 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	851 313,40 €	824 675,70 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : EXCÉDENT		135 459,36 €
TOTAL FONCT + INVEST		393 806,78 €

Daniel RENAUD ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2015. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 du budget général de la commune déléguée de la Côte d'Aime. (Votants : 50, Pour : 50)

## 10. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT COMMUNE DE LA CÔTE D'AIME

Daniel RENAUD, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, présente le compte administratif 2015 du budget eau et assainissement de La Côte d'Aime qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2015	CA 2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	692 393,20 €	152 353,47 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	692 393,20 €	608 424,38 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT		456 070,91 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	710 639,94 €	635 446,87 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	710 639,94 €	177 047,93 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : DÉFICIT		-458 398,94 €
TOTAL FONCT + INVEST		-2 328,03 €

Daniel RENAUD indique qu'une recette de FCTVA d'un montant de 45 326,00 euros n'a pu être constatée en 2015, la commune ne pratiquant pas le rattachement des charges et des produits. Cette recette, qui concerne l'exercice 2015, sera donc constatée en 2016, ce qui explique le résultat global de - 2328,03 euros.

Daniel RENAUD ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2015. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 du budget eau et assainissement de la commune déléguée de la Côte d'Aime. (Votants : 50, Pour : 50)

## 11. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME – BUDGET GÉNÉRAL

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2015 du budget Général de la commune déléguée de La Côte d'Aime comme dressé par le receveur. (Votants : 51, pour : 51)

## 12. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2015 du budget eau et assainissement de la commune déléguée de La Côte d'Aime comme dressé par le receveur. (Votants : 51, pour : 51)

## 13. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET GÉNÉRAL COMMUNE DE MACOT LA PLAGNE

Jean Luc BOCH, maire de la commune déléguée de Macot La Plagne présente le compte administratif 2015 du budget général de Macot La Plagne qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2015	CA 2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 626 556,43 €	14 065 505,59 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 626 556,43 €	15 953 457,25 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT		1 887 951,66 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	10 660 925,88 €	7 308 294,10 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 660 925,88 €	8 432 110,68 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : EXCÉDENT		1 123 816,58 €
TOTAL FONCT + INVEST		3 011 768,24 €

Jean Luc BOCH ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2015. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 du budget général de la commune déléguée de la Macot La Plagne. (Votants : 50, Pour : 50)

## 14. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT COMMUNE DE MACOT LA PLAGNE

Jean Luc BOCH, maire de la commune déléguée de Macot La Plagne présente le compte administratif 2015 du budget eau et assainissement de Macot La Plagne qui s'établit comme suit:

	TOTAL CRÉDITS 2015	CA 2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	302 050,00 €	230 258,14 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	302 050,00 €	308 386,15 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT		78 128,01 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	210 932,07 €	151 083,21 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	210 932,07 €	153 648,93 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : EXCÉDENT		2 565,72 €
TOTAL FONCT + INVEST		80 693,73 €

Jean Luc BOCH ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2015. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 du budget eau et assainissement de la commune déléguée de Macot La Plagne. (Votants : 50, Pour : 50)

## 15. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PARKINGS COMMUNE DE MACOT LA PLAGNE

Jean Luc BOCH, maire de la commune déléguée de Macot La Plagne présente le compte administratif 2015 du budget parkings de Macot La Plagne qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2015	CA 2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	421 800,00 €	166 796,11 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	421 800,00 €	429 642,38 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT		262 846,27 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 062 436,90 €	649 183,55 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 062 436,90 €	823 744,50 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : EXCÉDENT		174 560,95 €
TOTAL FONCT + INVEST		437 407,22 €

Jean Luc BOCH ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2015. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 du budget parkings de la commune déléguée de Macot La Plagne. (Votants : 50, Pour : 50)

## 16. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE – BUDGET GÉNÉRAL

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2015 du budget Général de la commune déléguée de Macot La Plagne comme dressé par le receveur. (Votants : 51, pour : 51)

## 17. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2015 du budget eau et assainissement de la commune déléguée de Macot La Plagne comme dressé par le receveur. (Votants : 51, pour : 51)

## 18. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE – BUDGET PARKINGS

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2015 du budget parkings de la commune déléguée de Macot La Plagne comme dressé par le receveur. (Votants : 51, pour : 51)

## 19. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET GÉNÉRAL COMMUNE DE VALEZAN

Pierre Gonthier, maire de la commune déléguée de Valezan, présente le compte administratif 2015 du budget général de Valezan qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2015	CA 2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	336 595,56 €	296 499,78 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	336 595,56 €	364 027,01 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT		67 527,23 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	534 860,61 €	466 781,57 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	534 860,61 €	564 075,34 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : EXCÉDENT		97 293,77 €
TOTAL FONCT + INVEST		164 821,00 €

Véronique GENSAC (maire déléguée de Valezan jusqu'au 31/01/2016 et ordonnateur des dépenses en 2015) ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2015. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 du budget général de la commune déléguée de Valezan. (Votants : 50, Pour : 50)

## 20. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT COMMUNE DE VALEZAN

Pierre GONTHIER, maire de la commune déléguée de Valezan, présente le compte administratif 2015 du budget eau et assainissement de Valezan qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2015	CA 2015
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	79 974,72 €	78 748,22 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	79 974,72 €	80 013,72 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT		1 265,50 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	147 503,79 €	42 263,43 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	147 503,79 €	147 545,54 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : EXCÉDENT		105 282,11 €
TOTAL FONCT + INVEST		106 547,61 €

Véronique GENSAC (maire déléguée de Valezan jusqu'au 31/01/2016 et ordonnateur des dépenses en 2015) ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2015. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 du budget eau et assainissement de la commune déléguée de Valezan. (Votants : 50, Pour : 50)

## **21. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALEZAN — BUDGET GÉNÉRAL**

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2015 du budget général de la commune déléguée de Valezan comme dressé par le receveur. (Votants : 51, pour : 51)

## **22. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALEZAN — BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2015 du budget eau et assainissement de la commune déléguée de Valezan comme dressé par le receveur. (Votants : 51, pour : 51)

## **23. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 — BUDGET GÉNÉRAL**

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de clôture 2015 du budget général et décide d'affecter :

- 2 960 412,32 euros d'excédent de fonctionnement en résultat reporté de fonctionnement (002 – Résultat antérieur reporté) ;
- 1 631 299,08 euros d'excédent de fonctionnement en réserve pour le financement des investissements 2016 - (1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé)
- 2 094 548,28 euros d'excédent d'investissement en recettes d'investissement 2016 (001 - Résultat antérieur reporté). (Votants : 51, pour : 51)

## **24. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 — BUDGET EAU**

Le conseil municipal prend acte des résultats de clôture 2015 du budget eau et assainissement et décide d'affecter au budget eau de La Plagne Tarentaise les résultats suivants :

- 68 000 euros d'excédent de fonctionnement en résultat reporté de fonctionnement (002 – résultat antérieur reporté)
- 257 661,57 euros d'excédent d'investissement en recettes d'investissement 2016 (001 - Résultat antérieur reporté). (Votants : 51, pour : 51)

## **25. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 — BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal prend acte des résultats de clôture 2015 du budget eau et assainissement et décide d'affecter au budget assainissement de La Plagne Tarentaise les résultats suivants :

- 498 118,43 euros d'excédent de fonctionnement en résultat reporté de fonctionnement (002 – résultat antérieur reporté)
- 444 166,78 euros d'excédent d'investissement en recettes d'investissement 2016 (001 - Résultat antérieur reporté - 902 565,72 € en recettes d'investissement et 458 398,94 en dépenses d'investissement). (Votants : 51, pour : 51)

## **26. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 — BUDGET PARKINGS**

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de clôture 2015 du budget annexe des Parkings comme suit :

- 29 947,93 euros d'excédent de fonctionnement en résultat reporté de fonctionnement (002) ;
- 232 898,34 euros d'excédents de fonctionnement en autres réserves (1068) pour le financement d'une partie des reports
- 174 560,95 euros d'excédent d'investissement au financement du reliquat des reports (001). (Votants : 51, pour : 51)

## **27. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 — BUDGET REVERS**

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de clôture 2015 du budget annexe des Biens du Revers comme suit :

- 29 702,76 euros d'excédent de fonctionnement en résultat reporté de fonctionnement (002) ;
- 2 729,92 euros d'excédent d'investissement en résultat reporté d'investissement (001) (Votants : 51, pour : 51)

## **28. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 — BUDGET CINÉMA DE MONTCHAVIN LA PLAGNE**

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de clôture 2015 du budget annexe du Cinéma de Montchavin comme suit :

- 2 017,42 euros d'excédent de fonctionnement en résultat reporté de fonctionnement (002)
- 245,54 euros d'excédent d'investissement en résultat reporté d'investissement (001). (Votants : 51, pour : 51)

## **29. VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2016**

Monsieur le maire rappelle que Les quatre communes ont décidé de maintenir pour 2016 les mêmes taux que 2015, puis d'harmoniser la fiscalité à l'échelle de La Plagne Tarentaise sur une durée de 12 ans comme prévu par la Loi finances 2015 ; limitant ainsi les hausses de taux pour les contribuables. Il propose ainsi au conseil municipal de voter les mêmes taux qu'en 2015.

De fait, le conseil municipal valide les taux suivants pour l'année 2016 :

**Commune déléguée de Bellentre** : taxe d'habitation : 11,49%, taxe foncière (bâti) : 10,44 %, taxe foncière (non bâti) : 156,94%, contribution foncière des entreprises : 26,82 %.

**Commune déléguée de La Côte d'Aime** : taxe d'habitation : 17,43%, taxe foncière (bâti) : 19,17 %, taxe foncière (non bâti) : 176,80%, contribution foncière des entreprises : 32,03 %.

**Commune déléguée de Macot La Plagne** : taxe d'habitation : 13,79%, taxe foncière (bâti) : 15,10 %, taxe foncière (non bâti) : 115,20 %, contribution foncière des entreprises : 29,64 %.

**Commune déléguée de Valezan** : taxe d'habitation : 19,85 %, taxe foncière (bâti) : 19,47 %, taxe foncière (non bâti) : 213,54%, contribution foncière des entreprises : 35,29 %. (Votants : 51, pour : 51)

## **30. VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL 2016,**

Monsieur le maire explique que les budgets ont été élaborés par chaque commune déléguée, comme établi dans la charte de fonctionnement de création de la commune nouvelle. Puis les éléments ont été réunis dans des documents communiqués à l'ensemble du conseil municipal.

De la même manière, il est précisé que le suivi de l'exécution budgétaire se poursuivra par commune déléguée, afin que chaque commune conserve sa liberté de décision, dans la limite des crédits prévus au budget.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget général primitif 2016 de la commune de la Plagne Tarentaise ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 22 915 160,00 € sont prévus en dépenses et 22 915 160,00 € en recettes
- En investissement : 18 822 725,00 € prévus en dépenses et 18 822 725,00 € en recettes.

Joël OUGIER SIMONIN regrette qu'aucune réunion n'ait été organisée, au niveau de la commune déléguée de Macot La Plagne, afin d'évoquer le budget 2016 et les projets.

Il rappelle qu'un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) a été élaboré en début de mandat à Macot et qu'il devait être revu chaque année au moment du vote du budget. En 2015, ce PPI a été voté avec un endettement important d'ici 2020. Et il s'aperçoit que, pour 2016, deux chapitres ont beaucoup évolué :

- Remise en état du Centre de forme de Belle Plagne suite au sinistre : une somme de 2 000 000 d'euros a été budgétée alors que ces travaux devaient être pris en charge par les assurances

- Cinéma de la Plagne : Il avait été budgété 300 000 euros en 2015 et la somme est passée à 900 000 euros en 2016.

Joël OUGIER SIMONIN estime que ce PPI n'est plus d'actualité sachant aussi que des projets ont été ajoutés et qu'il faut donc augmenter la somme prévue pour les investissements d'ici 2020 et par conséquent la somme à emprunter. Il souhaite donc qu'un point soit fait sur ce plan pluriannuel d'investissements afin de ne pas laisser une commune nouvelle avec un taux d'endettement record aux prochains élus. Ces derniers n'ayant pas d'autres choix que d'augmenter les impôts.

Joël OUGIER SIMONIN fait également remarquer que le budget de fonctionnement de la commune déléguée de Macot La Plagne augmente d'un million d'euros par rapport à 2015. Il ne trouve pas cela très raisonnable.

Joël OUGIER SIMONIN ajoute que la commune va devoir emprunter 3 millions d'euros pour équilibrer le budget qui va être voté lors de ce conseil. Il explique que certains projets qui sont prévus pour 2016 l'inquiètent :

- Le parking aval de Plagne 1800 : le projet est intéressant mais aucune autorisation et étude d'impact n'ont été commandées. Il se demande comment ces travaux vont pouvoir commencer en 2016

- Le cinéma de Plagne Centre : le projet est bien avancé, par contre il déplore qu'aucune information ne soit donnée sur l'avancée des négociations au niveau du foncier. La commune ne pourra pas réaliser des travaux sur du privé.

- Front de neige de Plagne Centre : 1 500 000 euros sont budgétés mais toutes les copropriétés n'ont pas adhéré. Par conséquent, le projet ne pourra pas voir le jour dans son ensemble. Il rappelle également les problématiques qui vont être rencontrées au niveau de la place du Chaudron.

Ainsi, il trouve aberrant que la commune fasse un emprunt alors que certains projets ne pourront pas être réalisés.

Monsieur le maire apporte les réponses suivantes aux interrogations de Joël OUGIER SIMONIN :

- Concernant la réhabilitation du centre de forme de Belle Plagne suite au sinistre subi par ce bâtiment, monsieur le maire explique que la somme relative au coût estimé des travaux doit être obligatoirement inscrite au budget, le temps que les assurances procèdent au remboursement. Monsieur le maire souhaite rappeler que le PPI est remis à jour chaque année. En ce sens, lorsque le PPI a été élaboré en 2014, un emprunt de 6,5 millions d'euros avait été prévu pour 2016. Aujourd'hui, cet emprunt a été revu à la baisse et le budget prévoit effectivement 3 millions d'euros d'emprunt. Monsieur le maire insiste sur le fait qu'il n'a pas été élu pour dépenser plus d'argent que la commune n'en possède. Dans le PPI, il est donc prévu un minimum de rentrées d'argent.

Alors qu'en 2016, la commune devrait encaisser 1,2 millions d'euros de recettes au niveau du foncier, il rappelle que cette recette n'était pas prévue au PPI initial et qu'elle viendra donc en déduction des 3 millions d'euros. En revanche, il ne peut pas assurer qu'il n'y aura aucun emprunt sur la durée du mandat.

- Concernant le parking de Plagne 1800, monsieur le maire indique que ces travaux ont été repoussés en 2017 pour des raisons techniques et financières. Enfin, monsieur

le maire tient à préciser à l'ensemble des élus que tous ces points ont été débattus lors des commissions finances ouvertes à tous, ces réunions ayant eu lieu de manière régulière le vendredi midi. Si certains élus ne peuvent être présents lors de ces réunions, ils n'ont pas le droit de contester les arbitrages de cette commission au motif que les points n'ont pas été débattus.

- Monsieur le maire présente le projet du front de neige de Plagne Centre qui consiste en l'aménagement du côté piste du bas du stade Jean Luc Crétier jusqu'à la place du chaudron. Seulement deux copropriétés n'ont pas donné leur accord, dont une par solidarité avec l'autre. La commune a donc décidé de ne pas réaliser les travaux prévus devant ces deux copropriétés pour 2016. Monsieur le maire insiste sur le fait que cet aménagement est également d'ordre sécuritaire puisque l'objectif est de séparer le flux skieur des piétons.

- Monsieur le maire conclut en précisant que les élus ne doivent pas confondre le budget prévisionnel avec le réalisé qui est voté sous forme du Compte Administratif. Monsieur le maire préfère évaluer au plus haut coût les projets plutôt que d'avoir de mauvaises surprises.

- Le cinéma de Plagne Centre est un projet assez conséquent car cette salle doit impérativement répondre aux nouvelles normes d'accessibilité et de sécurité, et le souhait des élus est d'en faire également une salle de spectacles. Pour information, cette salle a été achetée pour une somme inférieure à la location que devait payer la commune sur 9 ans. 100 000 euros d'économies ont été réalisées qui seront réinvesties dans les travaux. Monsieur le maire précise que le montant annoncé prend en compte l'achat du foncier. Joël OUGIER SIMONIN indique qu'il n'est pas contre ces projets mais qu'il voulait juste faire remarquer qu'ils n'étaient pas assez finalisés.

Richard BROCHE indique qu'il va voter contre car il estime qu'il n'y a aucune économie affichée sur le fonctionnement. Monsieur le maire prend note de cette remarque mais indique qu'il était difficile, pour la première année de création de la commune nouvelle, de demander à chaque commune historique de réaliser des économies sur son fonctionnement. En revanche, ce travail sera réalisé dès 2017.

Isabelle GIROD-GEDDA aurait souhaité qu'il soit présenté en conseil un tableau récapitulatif des investissements des 4 communes historiques.

Pierre GONTHIER répond qu'il est prévu dès le mois d'avril de travailler sur un Plan Pluriannuel d'Investissements, pour les 4 communes et pour tous les budgets, afin d'élaborer une prospective qui permettra de cadrer les équilibres budgétaires et les finances de La Plagne Tarentaise jusqu'en 2020. Isabelle GIROD-GEDDA revient sur le lissage des taux d'imposition et demande à quel moment ce travail va débiter. Monsieur le maire répond que le lissage débutera en 2017 et se fera sur 12 ans comme prévu par La Loi de Finances 2015.

(Votants : 51, pour : 49, contre : 1 Richard BROCHE, abstention : 1 Joël OUGIER SIMONIN)

## 31. VOTE DU BUDGET EAU 2016

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que compte tenu de la modification de la strate démographique de la commune au 1er janvier 2016, après création de la commune nouvelle La Plagne Tarentaise, la Loi fait obligation à la commune de La Plagne Tarentaise de créer une régie des eaux et de l'assainissement, pouvant être dotée de la seule autonomie financière.

Ce qui implique qu'à partir du 1er janvier 2016, le budget eau et assainissement sera scindé en deux budgets distincts. Monsieur le maire demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe de l'Eau pour 2016 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 517 131,00 € sont prévus en dépenses et 517 131,00 € en recettes
- En investissement : 505 855,00 € prévus en dépenses et 505 855,00 € en recettes. (Votants : 51, pour : 51)

## **32. VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2016**

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver le budget annexe de l'Assainissement pour 2016 ainsi qu'il suit:

- En fonctionnement : 932 394,00 € sont prévus en dépenses et 932 394,00 € en recettes
- En investissement : 1 492 276,00 € prévus en dépenses et 1 492 276,00 € en recettes. (Votants : 51, pour : 51)

## **33. VOTE DU BUDGET PARKINGS 2016**

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver le budget annexe des parkings pour 2016 ainsi qu'il suit:

- En fonctionnement : 288 948,00 € sont prévus en dépenses et 288 948,00 € en recettes
- En investissement : 603 007,00 € prévus en dépenses et 603 007,00 € en recettes. (Votants : 51, pour : 51)

## **34. VOTE DU BUDGET BIENS DU REVERS 2016**

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver le budget annexe des Biens du Revers pour 2016 ainsi qu'il suit: - En fonctionnement : 34 902,76 € sont prévus en dépenses et 34 902,76 € en recettes

- En investissement : 31 992,68 € prévus en dépenses et 31 992,68 € en recettes. (Votants : 51, pour : 51)

## **35. VOTE DU BUDGET CINÉMA DE MONTCHAVIN 2016**

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver le budget annexe du cinéma de Montchavin pour 2016 ainsi qu'il suit:

- En fonctionnement : 67 454,46 € sont prévus en dépenses et 67 454,46 € en recettes
- En investissement : 2 000 € prévus en dépenses et 2 000 € en recettes. (Votants : 51, pour : 51)

## **36. APPROBATION<sup>8</sup> DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2016 ET CONVENTIONS D'OBJECTIFS**

Pierre GONTHIER explique que, pour 2016, l'octroi des subventions aux associations a été proposé et validé dans les communes déléguées, et donc repris à l'identique. Pour les années suivantes, la commission des finances statuera sur une liste pour l'ensemble de La Plagne Tarentaise, afin d'harmoniser la politique de subventionnement des associations à l'échelle de la nouvelle commune.

Le conseil municipal approuve les subventions accordées aux associations pour l'année 2016 d'un montant total de 42 495 euros pour la commune déléguée de Bellentre, de 17 715 euros pour la Côte d'Aime, de 329 400 euros pour la commune de Macot La Plagne, et de 1 970 euros pour la commune de Valezan et autorise le maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations concernées par le décret du 6 juin 2001.

Le détail des subventions accordées est disponible à l'accueil de la mairie de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire de La Plagne tarentaise à signer les conventions d'objectifs à passer avec

les associations dont le montant alloué est supérieur à 23 000 euros, monsieur le maire de la commune déléguée de Bellentre à signer la convention d'objectifs avec le club des sports de Montchavin La Plagne, Marion LIZEROUX à signer la convention d'objectifs avec le CBLs. (Votants : 51, pour : 50, abstention : 1 Pierre Ougier)

## **37. DÉLIBÉRATION APPROUVANT LA CONTRIBUTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP) DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE TOURISME**

Stefan KOUMANOV, ne prenant pas part au vote quitte la salle. Pour faire suite au transfert de la compétence tourisme intervenu en 2015, et délibéré de manière concordante par les 4 communes membres, René Allamand rappelle que le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne se substitue dans les droits et obligations des communes, au titre de la compétence tourisme. Les conventions d'objectifs établies préalablement au transfert de compétence sont exécutées dans les mêmes conditions.

De ce fait, les communes s'engagent à verser au Sigp les financements nécessaires au fonctionnement des services relevant de la compétence touristique. La participation financière est désormais constituée des sommes initialement versées par les deux communes déléguées Macot la Plagne et Bellentre à leurs offices de tourisme respectifs, l'Office de Tourisme de Montchavin La Plagne et la Maison du Tourisme. Anthony Favre précise que la somme de 457 000 euros comprend la subvention de l'office tourisme de Montchavin La Plagne et la communication au sein de l'office de tourisme de la Grande Plagne pour la station de Montchavin.

Dans le cadre de la compétence tourisme transférée au Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne, le conseil municipal approuve le versement de contribution d'un montant de 1 713 000 euros pour la commune déléguée de Macot La Plagne et 457 000 euros pour la commune déléguée de Bellentre. (Votants : 50, pour : 50)

## **38. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE DU TOURISME POUR 2016 POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DES SALLES ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CORRESPONDANTE**

Stefan KOUMANOV, ne prenant pas part au vote quitte la salle. Dans le cadre de la gestion et de l'animation des salles des stations d'altitude confiées à l'Office de Tourisme de la Grande Plagne (OTGP), le conseil municipal accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 140 000 euros à l'OTGP et autorise le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens correspondante. (Votants : 50, pour : 50)

## **39. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNION SYNDICALE DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE CENTRE ET APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE**

Considérant le rôle important joué par les galeries marchandes dans le cadre de l'animation de la station de Plagne Centre et les retombées induites pour les stations, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Union Syndicale des Copropriétaires et Propriétaires de Plagne Centre afin de participer à l'entretien de ces galeries et autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante. (Votants : 51, pour : 51)

#### **40. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR 2016 À L'UNION SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES DE BELLE PLAGNE ET APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE**

Mme Patricia BÉRARD et M. Stefan KOUMANOV, ne prenant pas part au vote quittent la séance.

Afin de contribuer à la mission d'entretien, de sécurité et de salubrité assumée par l'Union syndicale des Propriétaires d'immeubles de Belle Plagne, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Union syndicale des propriétaires de Belle Plagne et autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante. (Votants : 49, pour : 49)

#### **41. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNION DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE BELLECÔTE POUR 2016 ET APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE**

Considérant le rôle important joué par les galeries dans le cadre de l'animation de la station de Plagne Bellecôte et les retombées induites pour la station, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'union des copropriétaires et propriétaires de Plagne Bellecôte afin de participer à l'entretien de ces galeries et autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante. (Votants : 51, pour : 51)

#### **42. CRÉATION DES RÉGIES EAU ET ASSAINISSEMENT ET APPROBATION DES STATUTS**

Monsieur le maire rappelle que, jusqu'au 31 décembre 2015, les communes de Bellentre, La Côte d'Aime, Macot la Plagne et Valezan étaient des communes de moins de 3 000 habitants, qui avaient obligation de tenir un budget annexe retraçant les dépenses et recettes de l'eau et de l'assainissement. Le changement de strate démographique (plus de 3 000 habitants) implique la tenue de deux budgets distincts (eau et assainissement) devant s'équilibrer (donc plus de subvention d'équilibre possible), l'assujettissement des opérations à la TVA (achats et ventes) et la création d'une régie exerçant les compétences eau potable et assainissement collectif. Le conseil municipal décide de créer une régie dotée de la seule autonomie financière, compétente pour l'eau potable et l'assainissement collectif, et fixe le nombre de membres à 14. (Votants : 51, pour : 51)

#### **43. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DES RÉGIES EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal décide de nommer M. Philippe DAVID (directeur des services techniques de Bellentre), directeur de la régie et nomme membres du conseil d'exploitation les personnes suivantes :

MM. Anthony TRESALLET, Daniel RENAUD, Gérard MONTILLET, Guy PELLICIER et Jean LUC BLANCHET, membres titulaires

Mme Véronique GENSAC, MM. Francis Dancre, Charles BOUZON, Patrice MEREL, Joël OUGIER SIMONIN membres suppléants

Un appel à candidatures par voie d'affichage sera lancé, afin de désigner les membres n'appartenant pas au conseil municipal, au sein de la population (un par commune historique) au conseil d'exploitation. (Votants : 51, pour : 51)

## **Ressources humaines**

#### **44. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION RELATIVE À L'INTERVENTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE.**

Patricia BÉRARD expose que la loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a confié aux centres de gestion la mission d'apporter leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leur droit à la retraite. Pour se faire, la commune de la Plagne Tarentaise doit passer une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie pour l'intervention de ce dernier sur les dossiers de retraite CNRACL. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention relative à l'intervention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie sur les dossiers de retraite CNRACL. (Votants : 51, pour : 51)

#### **45. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE.**

Patricia BÉRARD explique que les communes se doivent d'adhérer à un service de médecine préventive relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale. Suite au passage en commune nouvelle, il convient d'établir une nouvelle convention entre la collectivité La Plagne Tarentaise et le Centre de Gestion de la Savoie dans le cadre de l'adhésion de la collectivité au service de médecine préventive.

Cette convention prendra effet au 1er janvier 2016 pour une durée de 6 ans, renouvelable par reconduction expresse. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Savoie. (Votants : 51, pour : 51)

#### **46. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE**

Les communes de Bellentre, La Côte d'Aime et Macot La Plagne adhèrent à l'offre de service de prévention des risques professionnels du centre de gestion de la Savoie, qui permet aux collectivités adhérentes de bénéficier d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses complètes aux questions relevant de la prévention des risques professionnels.

Avec la commune nouvelle, Patricia BÉRARD propose d'établir une nouvelle convention entre le centre de gestion de la Savoie et la commune de La Plagne Tarentaise

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention relative à l'assistance et au conseil du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie sur les risques professionnels. (Votants : 51, pour : 51)

## 47. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES ÉLUS AU COMITÉ TECHNIQUE DE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE

Patricia BÉRARD rappelle que la commune de La Plagne Tarentaise a mis en place un comité technique par délibération 2016-034 du 1er février et qu'il a été fixé à 4 le nombre de représentants de la collectivité au comité technique.

Elle rappelle que le comité technique traite des problèmes généraux et de fonctionnement des services des collectivités :

- L'organisation des services : organisation du travail, nouvel organigramme, transfert du service d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale, nouvelle implantation géographique...
- Les conditions générales de fonctionnement de ces services : durée du travail, horaires variables, temps partiels, plages d'ouvertures au public, suppressions d'emplois, élaboration du plan de formation, ratios d'avancement de grades, règlement intérieur, grandes orientations relatives au régime indemnitaire.

Il convient maintenant de désigner les 4 élus titulaires et les 4 élus suppléants.

Le conseil municipal désigne les élus suivants, représentants de la collectivité au Comité Technique :

Titulaires : Jean Luc BOCH, Pierre GONTHIER, Martine HOËN, Marie Suzanne GROETZINGER

Suppléants : Patricia BÉRARD, Christiane CHARRIÈRE, Daniel RE-NAUD, Francis DANCRE. (Votants : 51, pour : 51)

## 48. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Les communes historiques de Bellentre, La Côte d'Aime et Macot La Plagne adhéraient au CNAS avant le 01/01/16. Afin de permettre au personnel de la commune nouvelle de bénéficier des prestations du CNAS, la commune de la Plagne Tarentaise doit adhérer à ce dernier. Il convient de désigner un délégué représentant le collège des élus. Le conseil municipal désigne Pierre GONTHIER en tant que délégué pour représenter la collectivité au CNAS. (Votants : 51, pour : 51)

## 49. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS – ÉTÉ 2016

Gérard MONTILLET propose de créer 8 postes saisonniers pour l'été 2016: 1 pour la Côte d'Aime, 1 pour la commune de Macot La Plagne et 6 postes pour la commune de Bellentre comme suit :

- 1 agent saisonnier – durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 17 mai au 16 novembre 2016 inclus.
- 1 agent saisonnier pour les espaces verts– durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 2 mai au 28 octobre 2016 inclus.
- 1 agent saisonnier « projectionniste » – durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) de 2 semaines avant l'ouverture de la station de Montchavin La Plagne jusqu'à sa fermeture.
- 1 agent saisonnier « agence postale » – durée hebdomadaire de travail : 22/35ème par semaine (Temps non complet) de 2 jours avant l'ouverture de la station de Montchavin La Plagne jusqu'à sa fermeture.
- 1 agent saisonnier pour l'entretien des sentiers – durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 6 juin au 9 septembre 2016 inclus. Renouvelable pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois si nécessaire.
- 1 agent saisonnier polyvalent– durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la pé-

riode du 13 juin au 16 septembre 2016 inclus. Renouvelable pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois si nécessaire.

- 2 agents saisonniers – jeunes de 16 à 18 ans, durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 4 juillet au 26 août 2016 inclus.

La durée des contrats dépendra du nombre de candidatures des jeunes de la commune.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 51, pour : 51)

## 50. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET.

Les services techniques ont un besoin particulier et permanent d'interventions en électricité. Gérard MONTILLET propose de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet, à compter du 2 mai 2016 avec un profil d'électricien. Ce poste viendra en remplacement d'un agent partant à la retraite.

Dans le cadre de la commune nouvelle, Joël Ougier Simoin propose de mutualiser les services et donc d'utiliser à l'échelle de la Plagne Tarentaise, l'agent électricien déjà en place à Bellentre.

Anthony Favre explique que cet agent travaille pour 20% de son temps comme électricien, et pour 80% comme assistant du directeur du SIVU des Granges. Sa présence au sein du SIVU est indispensable puisqu'il y travaille depuis sa création et qu'il connaît l'ensemble de l'historique de ce bâtiment. Le peu de temps qu'il lui reste comme électricien ne lui permettra pas d'intervenir sur l'ensemble du territoire de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 51, pour : 51)

## 51. RECRUTEMENT D'ADJOINTS TECHNIQUES 2ÈME CLASSE EN CDD.

La législation ne permettant pas la possibilité d'embaucher des agents saisonniers plus de 6 mois sur 12, Gérard MONTILLET propose ainsi le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face ponctuellement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité saisonnière, Le conseil municipal décide de créer 3 postes d'adjoints techniques à temps complet pour la période du 2 mai 2016 au 30 avril 2017. (Votants: 51, pour : 51)

## Marchés publics-Travaux

### 52. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET SANITAIRES PUBLICS SUR LE TERRITOIRE DE MACOT LA PLAGNE.

Afin de limiter les interventions du prestataire Schindler sur les pannes des ascenseurs publics de la commune, Gérard Montillet propose de profiter du passage quotidien de la société SMI'Alp sur les toilettes publiques afin qu'ils entretiennent les ascenseurs (nettoyage intérieur) pour faire cesser les dysfonctionnements liés à la neige, au sable, aux cailloux. En effet, ces désagréments bloquent les rails des portes palières. Cela permettra également de rendre plus accueillants à la clientèle les ascenseurs.

Gérard MONTILLET propose d'approuver, par avenant, les prestations supplémentaires concernant le lot 5 (sanitaires publics) de nettoyage des ascenseurs suivants :

- Belleplagne – centre de forme : fréquence 2/jour en hiver ; 2/ semaine en été
- Belleplagne – centre de forme : fréquence 2 fois/jour en hiver ; 2fois /semaine en été
- Bellecôte – bagagerie : fréquence 2 fois/jour en hiver ; 2 fois/semaine en été
- Plagne Soleil – parking Soleil : fréquence 2 fois/semaine en hiver

Le marché a été attribué pour un montant initial de 124 034,67 € HT. Le montant des prestations supplémentaires s'élève à

7 920,66 € HT, portant le montant du marché à 131 955,33 € HT (soit 6.39% d'augmentation).

Joël OUGIER SIMONIN estime que la commune possède assez d'agents sur la station pour assurer ce service. Monsieur le maire répond que cette question a bien entendu été soigneusement étudiée avant d'opter pour cette solution. Les équipes auraient pu s'occuper du nettoyage 50% du temps mais pas en pleine période de chutes de neige, où les ascenseurs ont justement besoin d'être plus souvent nettoyés.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au marché « Prestations de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux et sanitaires publics sur le territoire de Macot-la-Plagne », afin de prendre en compte des prestations supplémentaires nécessaires. (Votants : 51, pour : 50, Contre : 1 Joël OUGIER SIMONIN)

## Urbanisme

### 53. PROJET TÉLÉSKI PLAN BOIS : DEMANDE D'AUTORISATION DÉFRICHEMENT-

Patrice MEREL présente le projet d'implantation d'un téléski sur Plan Bois et d'extension de la zone de ski débutant avec la mise en place d'un tapis proposé par la société d'aménagement de La Plagne. Pour se faire, il conviendra de procéder à un défrichement partiel. Il est donc nécessaire que le conseil municipal l'autorise sur ses terrains. Le conseil municipal décide de solliciter auprès du Ministère de l'Agriculture une autorisation de défrichement de 7 038 m<sup>2</sup> sur les parcelles nécessaires au projet. (Votants : 51, pour : 51)

### 54. VENTE D'UN APPARTEMENT COMMUNAL À LA DOLLINE

Patrice MEREL explique que la commune déléguée de Macot la Plagne est propriétaire de nombreux bâtiments et de divers lots dans des copropriétés situées sur l'ensemble de la commune. La Commune déléguée de Macot la Plagne a souhaité se dessaisir d'un appartement situé à Macot dans la résidence la Dolline. Pour ce faire, elle a procédé à un appel à candidatures. Suite à celui-ci, un acquéreur correspondant aux critères d'attribution a été choisi.

Le conseil municipal accepte la cession d'un appartement communal dans l'immeuble la Dolline cadastré Section C n° 1335, soit le lot n° 22 représentant 896/10000ème (appartement n°4) et le lot n° 14 représentant 12/10000ème (cave n° 8) au prix de 139 600 euros à Madame Nathalie Astier-Perret. (Votants : 51, pour : 51)

### 55. DÉSAFFECTATION PLACES DE STATIONNEMENT

Patrice MEREL rappelle à l'assemblée que les élus de la commune déléguée de Macot La Plagne avaient décidé au cours

de l'année 2015 de procéder à la vente d'un bâtiment situé à Sangot, rue de la contaminate et dénommé les Pommiers. Les locataires successifs de cet immeuble s'étaient vu attribuer 3 places de stationnement sur le domaine public en façade ouest de celui-ci depuis fort longtemps.

Aujourd'hui compte tenu de son non usage par le public et sa « privatisation » de fait, il convient de procéder à la désaffectation de ces places. Le conseil municipal décide de procéder à la désaffectation du domaine public des 3 places de stationnement attenantes au bâtiment. (Votants : 51, pour : 51)

### 56. DÉCLASSEMENT D'UN TERRAIN SITUÉ À SANGOT – RUE DE LA CONTAMINE

Suite à la désaffectation du domaine public des 3 places de stationnement attenantes au bâtiment dénommé les Pommiers, Patrice MEREL explique qu'il convient que les élus se prononcent sur son déclassement du domaine public afin de réaliser sa vente en même temps que le bâtiment contiguë. Le conseil municipal prononce le déclassement d'un terrain de 47 m<sup>2</sup> au droit de l'immeuble les pommiers et à usage de stationnement privatif pour cet immeuble. (Votants : 51, pour : 51)

### 57. VENTE DE LA MAISON DITE « LES POMMIERS » À SANGOT

Patrice MEREL explique qu'un appel à candidatures a été lancé en fixant l'attribution au plus offrant pour la vente du bâtiment dit Les Pommiers à Sangot. 6 offres ont été reçues en mairie. La meilleure offre était de 215 000 euros. Le conseil municipal accepte la cession de la maison dite des « Pommiers », cadastrée Section D n°449, n°1555 et n°1647 au prix de 215 000 € à Monsieur David Dupont et Madame Marie-Pierre Filletroz. (Votants : 51, pour : 51)

### 58. ACQUISITION ET ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC M. MME BUGNY RAOUL

Patrice MEREL indique que la commune déléguée de Macot La Plagne a inscrit le secteur dit de la Fontaine en zone AU (secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation) à l'entrée du village.

Elle a déjà acquis un nombre important de terrain dans ce secteur. Aujourd'hui, elle a l'opportunité de traiter à l'amiable d'autres terrains dans cette zone.

Par ailleurs, le propriétaire souhaite quelques terrains en contrepartie, qui n'ont pas d'enjeux particuliers pour la commune.

Patrice MEREL propose ainsi aux élus de se prononcer sur cet échange de terrains avec soulte au profit du tiers d'un montant de 75 550 €.

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles de M. BUGNY Raoul

Section A n° 1390 La Fontaine d'une surface de 865 m<sup>2</sup>

Section A n° 1397 La Fontaine d'une surface de 155 m<sup>2</sup>

Section A n° 1399 La Fontaine d'une surface de 370 m<sup>2</sup>

Section A n° 1401 La Fontaine d'une surface de 740 m<sup>2</sup>

Section A n° 1406 La Fontaine d'une surface de 107 m<sup>2</sup>

Au prix de 78 740 € auquel il convient d'ajouter une indemnité pour perte d'arbres fruitiers d'un montant de 960 € (soit 32 arbres X 30 €), soit un total de 79 700 €

En contrepartie, la collectivité lui cède les parcelles

Section A n° 1431 La Fontaine en secteur A au PLU, d'une surface de 695 m<sup>2</sup>

Section M n° 824 Les Bagniers d'une surface de 1940 m<sup>2</sup>

Section C n° 1660p Creux Vincent d'une surface de 50 m<sup>2</sup>

Au prix total de 4 150€, soit une soulte de 75 550 € au profit de M. Mme BUGNY Raoul. (Votants : 51, pour : 51)

## 59. AUTORISATION AU MAIRE À DÉPOSER UNE DEMANDE DE DOSSIER UTN : HAMEAU DES MOUTONS

Patrice MEREL indique que le hameau des Moutons est situé sur le site du chalet des Moutons à Plagne Bellecôte. Il explique qu'un dossier UTN d'une surface de 4 000 m<sup>2</sup> avait été lancé sous l'ancienne mandature pour un projet hôtelier soit par le biais d'un bail emphytéotique, soit par un bail à construction ou soit une concession de travaux. Cette dernière disposition a bloqué tous les projets pressentis, en raison du refus de financement par les établissements bancaires, en raison à la fois de la destination hôtelière et du peu de surface allouée pour la réalisation d'un tel projet.

En février 2015, la collectivité a obtenu, à proximité de site, une autorisation pour la réalisation d'un bâtiment à usage à la fois d'animation et de restauration. Le dossier prenait en compte la faculté pour la collectivité de présenter un nouveau dossier pour la réalisation d'un projet hôtelier sur le site du chalet des moutons. Suite à un appel à candidatures pour ce projet, un opérateur répondant aux critères fixés par le cahier des charges a été choisi. En effet ce dernier s'engage dans un programme hôtelier de qualité avec une idée innovante. L'opérateur assurera la gestion hôtelière de cette construction en créant une société dédiée pour son exploitation.

Il convient donc d'autoriser monsieur le maire à déposer ce dossier auprès de monsieur le Préfet pour lui demander l'autorisation de créer une Unité Touristique Nouvelle de 6000 m<sup>2</sup> de SDP hors hébergement du personnel. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à déposer le dossier de demande d'une autorisation UTN pour une surface de 6000 m<sup>2</sup> de Surface de Plancher pour un projet hôtelier situé sur le site du hameau des Moutons. (Votants : 51, pour : 51)

## 60. MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLU DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

Freddy BUTHOD-GARÇON informe les élus, que par arrêté n°2016-069 en date du 29 février 2016, la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune déléguée de la Côte d'Aime a été prescrite.

Cette procédure a été engagée afin de permettre la rectification d'erreurs matérielles du document d'urbanisme et tout particulièrement :

- La clarification des articles 6 et 7 du règlement dans les zones U, AU et A.
- La correction d'une erreur matérielle dans l'OAP n°4 « zones Aub de Beguevey »

Le conseil municipal fixe les modalités de mise à disposition du dossier de cette modification simplifiée (Votants : 51, pour : 51)

## 61. CONSTITUTION DE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'UN OUVRAGE ÉLECTRIQUE

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention portant institution de servitude pour une ligne ERDF route de Pierrolaz, commune déléguée de la Côte d'Aime, sur la parcelle communale n° 093 ZO n°231. (Votants : 51, pour : 51)

## 62. PROJET PLATINIUM : INSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TRÉFONDS

Patrice MEREL rappelle à l'Assemblée que la commune déléguée de Macot la Plagne a délibéré le 2 décembre 2013 pour attribuer un terrain à la SARL les Balcons de Belle Plagne pour la réalisation d'une résidence de tourisme 5\*.

Une convention d'aménagement a été signée entre la collectivité et cette société afin de pérenniser en lits chauds cet hébergement.

Une convention instituant une servitude de cour commune a aussi été établie afin de ne pas respecter la distance par rapport à la limite séparative entre le projet et le terrain restant communal.

Aujourd'hui, l'opérateur sollicite la collectivité pour l'établissement d'une servitude de tréfonds afin de l'autoriser à poursuivre des études et de lui permettre notamment de déterminer quel type de soutènement sera le plus adapté à son projet, tout en sachant que ces clous ne pourront pas être retirés du terrain.

Il convient donc d'autoriser le maire à signer la convention notariée instituant cette servitude de tréfonds.

Le conseil municipal accepte l'institution d'une servitude de tréfonds sur la parcelle communale 150 section M n°3036. Il autorise le maire à signer une telle convention notariée, à la condition d'un engagement financier et technique sur le déplacement aux seuls frais de la SARL les Balcons de Belle Plagne du tapis couvert de l'ESF de Belle Plagne situé sur le tènement (Votants : 51, pour : 51)

## Administration générale

## 63. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA SAEM PLAGNE RÉNOV'

Isabelle GIROD-GEDDA rappelle au conseil municipal que la commune de la Plagne Tarentaise est représentée au sein de la Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) Plagne Renov' par 4 administrateurs pour la commune historique de Macot la Plagne et 1 pour la commune historique de Bellentre

Il est proposé de désigner :

Jean Luc BOCH, Corine MICHELAS, Evelyne FAGGIANELLI, Richard BROCHE pour la commune historique de Macot La Plagne

Isabelle GIROD-GEDDA pour la commune historique de Bellentre  
Le conseil municipal désigne les personnes citées ci-dessus administrateurs à la Saem Plagne Renov' et autorise Jean Luc BOCH désigné précédemment en tant qu'administrateur, à postuler à la fonction de Président de la SAEM Plagne Renov'. (Votants : 51, pour : 51)

## 64. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'ASSOCIATION « AVEC »

La commune déléguée de Bellentre est représentée au sein de l'association « Avec » qui est propriétaire d'une installation touristique qui est gérée par l'association VVF Villages, et qu'à ce titre elle adhère à l'Association nationale des Villages, Elus et Collectivités de VVF (AVEC).

Il précise que cette association est composée des collectivités, représentées par une personne physique désignée par le Conseil Municipal.

Le conseil municipal désigne Anthony FAVRE représentant de la commune au sein de l'association « Avec ». (Votants : 51, pour : 51)

## **65. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES SERVICES D'ALTITUDE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP)**

René ALLAMAND rappelle que les élus ont déjà voté cette participation au financement des services d'altitude du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne lors du conseil municipal du 1er février 2016. Suite à une erreur dans les taux, il propose aux élus de délibérer sur cette nouvelle répartition des charges.

Le conseil municipal accepte la participation au financement des services d'altitude du SIGP à hauteur de 77,27 % pour la Plagne Tarentaise et 22,73 % pour Aime-La-Plagne. (Votants : 51, pour:51)

## **66. MODIFICATION DES STATUTS DU SIGP**

René ALLAMAND explique que la création des communes nouvelles d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise au 1er janvier 2016 rend nécessaire une modification des statuts du Comité syndical afin de prendre en compte :

- La modification des communes membres du Syndicat.
- La modification de la répartition de la représentation par commune au sein du Comité syndical afin de conserver la répartition telle qu'elle existait avec les communes historiques. Richard BROCHE demande si une présentation du fonctionnement et du budget du SIGP pourrait être faite en conseil municipal. René Allamand prend note de la demande.

Le conseil municipal approuve la modification des statuts du SIGP telle qu'elle lui est présentée. (Votants: 51, pour : 51)

## **67. PERCEPTION DE LA TAXE DE SÉJOUR-CONVENTION AVEC LE SIGP**

René ALLAMAND explique que le SIGP assure pour le compte des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise des services spécifiques sur les stations d'altitude de La Plagne. Le SIGP perçoit, notamment, la taxe de séjour pour les communes historiques de Bellentre et Macot la Plagne, et met à disposition de ces communes un agent chargé du recouvrement des recettes de la taxe de séjour.

Il est donc proposé d'approuver la convention qui fixe les conditions matérielles de la perception de ces taxes, et les conditions financières de refacturation de ces prestations.

Le conseil municipal approuve la convention dans les conditions énoncées. (Votants : 51, pour : 51)

## **68. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONTOURNEMENT DU CHEF-LIEU**

Monsieur le maire rappelle les nuisances engendrées par la circulation intense de véhicules sur le chef-lieu de Macot La Plagne en période de grande affluence touristique. Le flux de circulation en direction de la station La Plagne qui traverse le centre de Macot requiert de créer une liaison de la RD 220 avec la RD 221 afin d'alléger ce trafic. L'aménagement consiste à réaliser une déviation d'environ 1,850 Km. L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération (études + conception de l'ouvrage) s'élève à 6,9 M€ HT. (Soit 8,3 M€ TTC prévus au PPI). Afin de financer ce projet, Monsieur le maire propose de solliciter les aides les plus élevées possibles à tous les partenaires potentiels.

Il précise que le PPI a été élaboré sans tenir compte d'aucune aide, chaque subvention ainsi obtenue viendra améliorer la capacité financière de la collectivité.

Richard BROCHE préfère s'abstenir car il est contre le projet.

Le conseil municipal décide de solliciter différents partenaires publics afin d'obtenir une aide la plus élevée possible pour la réalisation des travaux de contournement du chef-lieu. (Votants : 51, pour : 50, contre : 1, Richard BROCHE)

## **69. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE CENTRALE DE PLAGNE CENTRE**

Monsieur le maire rappelle que la commune de Macot la Plagne a engagé un projet de restructuration de la place Albert Perrière à Plagne Centre dans le prolongement de la réhabilitation des galeries de Plagne Centre, et notamment la modernisation de l'espace public de Plagne Centre par la requalification de la place Perrière.

A ce jour, la place est dédiée principalement au stationnement et offre une lisibilité médiocre en termes d'accueil à Plagne Centre. Ainsi le projet de requalification porte sur la création d'un parvis recevant un bâtiment d'accueil et la modification de l'assiette de la RD 221 afin de rendre aux piétons l'espace public occupé par celle-ci. L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération (études + travaux) s'élève à 8,4 M€ HT. Afin de financer ce projet, Monsieur le maire propose de solliciter les aides les plus élevées possibles à tous les partenaires potentiels.

Il précise de nouveau que le PPI a été élaboré sans tenir compte d'aucune aide, chaque subvention ainsi obtenue viendra améliorer la capacité financière de la collectivité.

Richard BROCHE s'abstient car il est contre le projet.

Le conseil municipal décide de solliciter différents partenaires publics afin d'obtenir une aide la plus élevée possible pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Place Centrale de Plagne Centre. (Votants : 51, pour : 50, contre : 1, Richard BROCHE)

## **70. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX RELATIFS AU BÂTIMENT DU CENTRE DE FORME DE BELLE PLAGNE**

Suite au sinistre important du bâtiment du Centre de Forme à Belle Plagne en janvier 2015 qui a conduit à sa fermeture au public, la commune déléguée de Macot la Plagne souhaite reconstruire et réhabiliter ce bâtiment et profiter de cette restructuration pour réorganiser complètement le centre de forme en offrant une zone de loisirs de qualité et de standing à la station de Belle Plagne, articulée autour de deux thèmes «soins» et «bien-être».

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération (études + travaux) s'élève à 3,7 M€ HT. Il est donc proposé de solliciter les aides les plus élevées possibles à tous les partenaires potentiels afin de financer ce projet, ces aides venant en complément des indemnités à percevoir de la compagnie d'assurance.

Le conseil municipal décide de solliciter différents partenaires publics afin d'obtenir une aide la plus élevée possible pour la réalisation des travaux relatifs au bâtiment du centre de forme de Belle Plagne. (Votants : 51, pour : 51)

## **71. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX RELATIFS AU CINÉMA DE PLAGNE CENTRE**

Monsieur le maire présente le projet de travaux relatifs au cinéma de Plagne Centre que la commune de Macot la Plagne a acquis en 2015. Il a été décidé de procéder aux aménagements suivants, afin de permettre d'offrir aux usagers et aux touristes une prestation de qualité :

- la mise en conformité de la sécurité incendie
- la mise en accessibilité de cet établissement de catégorie 1
- le remplacement de la CTA et des gaines de soufflage pour supprimer totalement la stratification
- la création d'une scène de 70 places (45 m<sup>2</sup> supplémentaires), d'une loge et de toilettes PMR
- l'amélioration des équipements scéniques en adéquation avec les nouvelles vocations de cette salle.

Les études d'aménagement et la remise en accessibilité de cet outil indispensable pour l'accueil touristique de la station sont estimées à 650 000 euros H.T. Afin de financer ce projet, Monsieur le maire propose de solliciter les aides les plus élevées possibles à tous les partenaires potentiels.

Il précise encore une fois à l'assemblée que le PPI a été élaboré sans tenir compte d'aucune aide, chaque subvention ainsi obtenue viendra améliorer la capacité financière de la collectivité. (Votants : 51, pour : 51)

## **72. VALIDATION DU PLAN DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION POUR LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE**

Fabienne ASTIER rappelle aux membres du conseil municipal, qu'avec le développement des urbanisations des différentes stations de la Plagne, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation sur ces divers sites. De nouvelles zones de stationnement ont été délimitées, notamment sur certains points difficiles des stations tels que Belle Plagne ou Plagne villages.

Elle précise que différentes zones règlementées sont mises en place pour prendre en compte principalement les contraintes suivantes :

- protection contre l'incendie et l'organisation des secours
- collecte des ordures ménagères et sélective des déchets
- accès aux personnes porteuses d'un handicap
- accès des véhicules des services publics (police municipale, gendarmerie, pompiers, médecins, ambulances...)
- intervention des engins de déneigement en période hivernale

Elle ajoute qu'un avenant sera proposé au printemps, reprenant l'ensemble des zones de la nouvelle commune de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal valide le projet d'arrêté général de stationnement sur les stations de La Plagne tel qu'il lui est présenté. (Votants : 51, pour : 51)

## **73. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FACIM – VISITES GUIDÉES 2016**

Dans le cadre du Pays d'art et d'histoire des Hautes vallées de Savoie dont La Fondation Facim est l'animatrice, des visites guidées de l'église Saint Nicolas à Macot La Plagne sont proposées par la FACIM, depuis plusieurs étés. Il est donc proposé de renouveler, pour la saison estivale 2016, la convention passée chaque année avec la Facim.

Véronique GENSAC présente le programme pour la saison estivale 2016 :

Dates des visites :

- les mardis à 17h : 19 et 26 juillet, 2, 9 et 16 août 2016 (durée 1h30)

Visite payante : 6€, gratuite enfant

Inscription indispensable : à la Plagne-Tourisme-Vallée, la Plagne-Tourisme-Altitude

Visite effectuée à partir de 4 inscrits.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de partenariat fixant les modalités pour l'été 2016 avec la FACIM. (Votants : 51, pour : 51)

## **74. MOTION POUR LE MAINTIEN DES EFFECTIFS AU CENTRE MÉTÉO DE BOURG SAINT MAURICE**

Le conseil municipal émet le vœu du maintien durable des effectifs à 5 agents nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement du centre météo de Bourg Saint Maurice qui est indispensable pour la sécurité des pistes de toutes les stations de Haute Tarentaise, pour l'entretien des routes, pour la circulation automobile et pour les activités agricoles en montagne. (Votants : 51, pour : 51)

# **Questions diverses**

## **BUDGET**

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que le budget de la commune de La Plagne Tarentaise pour 2016 est de 46 213 845 euros.

## **COMMISSION FINANCES**

Richard BROCHE demande si le planning concernant les commissions finance est prêt. Pierre GONTHIER répond que les commissions finances élargies auront lieu une fois par mois. Plusieurs dates vont être proposées via un agenda virtuel et le planning définitif sera transmis.

L'ordre du jour étant épuisé,  
monsieur le maire lève la séance à 21h00.

# COMMUNE DÉLÉGUÉE BELLENTRE

## DES PODIUMS AU CLUB DES SPORTS DE MONTCHAVIN LA PLAGNE



Voici quelques résultats des jeunes de Montchavin La Plagne lors de la 1ère étape des championnats de France U16 à Isola 2000 et Auron :

Candice DAVID 2e sur l'étape Slalom Géant et 6e sur l'étape Slalom

Julie LACROIX 10e en Slalom Géant

Clémence BENOIT 15e en Slalom

A Val Thorens, les trois filles rentrent dans le top dix en slalom Géant :

Clémence BENOIT 4e

Candice DAVID 6e

Julie LACROIX 9e

Lors de la course internationale U16 qui a réuni les meilleures françaises, Candice DAVID est arrivée 6e du slalom.

# COMMUNE DÉLÉGUÉE MACOT LA PLAGNE

## TENNIS

Réouverture des tennis de Macot chef lieu, La Plagne Tarentaise, depuis le mercredi 16 mars 2016. Accès gratuit pour le début de saison.

Rappel : Pour avoir accès au tennis, vous devez d'abord vous inscrire auprès de la mairie de La Plagne Tarentaise et ensuite réserver vos créneaux sur le site [www.ballejaune.com](http://www.ballejaune.com).

Le club de tennis La Plagne Tarentaise est en cours de création. Plus d'informations prochainement.



## UN NOUVEAU BUREAU POUR LA POLICE MUNICIPALE



Le nouveau bureau de la police municipale, situé en mairie à Macot chef lieu, sera ouvert à partir du lundi 07 mars.

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 16h30.

tél : 04.79.09.74.39



## Appel d'offres Appartement 38 m<sup>2</sup> La Dolline -

### Macot la Plagne chef-lieu

La commune de La Plagne Tarentaise (73210) met en vente un appartement de 38 m<sup>2</sup> à la Dolline, Macot chef-lieu.

Attribution au plus offrant.

Remise des offres écrites au plus tard le 1er juin 2016

Pour toute information et visite s'adresser en Mairie de La Plagne Tarentaise - service patrimoine et gestion immobilière. Tél : 04.79.09.72.65 ou 04.79.09.71.52 mail : logement@macotlapagne.com

## Liste électorale

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2016 inclus. Pièces à produire : carte d'identité ou passeport/justificatif de domicile de moins de 3 mois. Toute personne ayant déménagé à l'intérieur de la commune de La Plagne Tarentaise est priée de se faire connaître en mairie de La Plagne Tarentaise ou dans les communes déléguées pour effectuer le changement d'adresse et de bureau. A partir du 1er janvier 2016, la commune de La Plagne Tarentaise compte 5 bureaux de vote :

Bureau 1 : Macot,  
Bureau 2 : La Plagne,  
Bureau 3 : Bellentre,  
Bureau 4 : La Côte d'Aime,  
Bureau 5 : Valezan

## Code de la route

La commune de La Plagne Tarentaise vous rappelle que le respect du code de la route s'applique sur l'ensemble du territoire de la commune. De ce fait, la police municipale procédera à des contrôles afin de veiller au respect du code de la route et ce sur l'ensemble du territoire

## Tunnel du Siaix

Le tunnel du Siaix va être en travaux à partir du 18 avril 2016. Des coupures de 30 min maximum auront lieu dans la journée du lundi au vendredi, hors jours fériés. Un site internet est mis en place avec possibilité d'être alerté par sms/email 24h et 3h avant chaque coupure. Informations et inscription sur le site <http://www.tunneldusiaix.fr/>

## Journée de nettoyage La Plagne Samedi 21 mai 2016 Retenez cette date !!!

report 04 juin 2016 suivant  
les conditions d'enneigement

organisée par la commune déléguée de Macot la Plagne  
Le rendez vous se fera à la salle hors sacs de Plagne Centre. L'heure sera précisée ultérieurement.

La matinée de nettoyage se terminera autour d'un barbecue offert par la municipalité. Vous pouvez déjà vous inscrire en mairie au 04.79.09.71.52 ou à [com@macotlapagne.com](mailto:com@macotlapagne.com)

## Sublicimes du 3 au 15 avril 2016

2e édition de Sublicimes. La Plagne

Journée OFF le 09 avril 2016.

- Adrénaline à la Roche de Mio à 2700 m (water slide, freefall, ejector...)
  - Zen altitude au sommet de l'Arpette à 2385 m (Jacuzzi, hamman, sauna, massages....)
  - Transsibérie et transmongolie au sommet de la Grande Rochette à 2505 m : Escapades russes lundi et mardi, Escales Mongoles mardi et mercredi, Évasions chinoises jeudi et vendredi.
  - Yéti Land à la Rossa à 2380 m (espace ludique autour d'un camp d'altitude et nombreuses animations)
  - Féerie le pays des contes et légendes au Fornelet à 1970 m
  - Beauté et délices au Bécoin à 2350 m (maquillage, soins esthétiques, tatoo éphémères).
- Renseignements : 04.79.09.02.01

## Séances bébé lecteur

Pour les enfants de 0 à 3 ans.

Viens, accompagné de papa, maman, tes grands-parents ou de ta nounou.

Les jeudis 07 avril, 19 mai et 16 juin 2016 de 10h à 10h45 à la bibliothèque de Macot chef lieu

## Groupe de lecture

Au programme : démarrage de la participation au prix Rosine Perrier ; discussions autour de nos lectures ; découverte des nouveautés en avant première.

Les vendredis 29 avril, 27 mai et 24 juin 2016 à 18h00 à la bibliothèque de Macot chef lieu.

## Croc'histoires Vendredi 08 avril 2016 9h30 à 11h00

Bibliothèque de la Côte d'Aime

Ouvert aux enfants de 0 à 4 ans, accompagnés de leurs assistantes maternelles ou de leurs parents.

## Spectacle décentralisé du Dôme - Mr Kropps Le 3 mai 2016 à 20h00

La Côte d'Aime - Information au 04 79 55 69 25

## «L'extraordinaire univers illustré de Jules Verne» SAMEDI 21 MAI 2016 À 18H30

Salle polyvalente de Macot chef-lieu

D'après «Cinq semaines en ballon de Jules Verne». George Sand reçoit Jules Verne chez elle afin de présenter ensemble une adaptation de Cinq semaines en ballon : l'occasion de distraire tout le public du village, tous âges confondus, grâce à quelques petites marionnettes de sa fabrication et un magnifique décor astucieux, dans la tradition du théâtre à manivelles forain.

Tout public dès 6 ans - entrée gratuite salle polyvalente Macot chef-lieu

Par la compagnie Octopus - Avec Hélène Sakellari-dès (comédienne et conception des marionnettes en pâte à modeler et Yves La Barbera (concepteur et manipulateur du théâtre à manivelles)